

MAIRIE DE PAMPELONNE
1 AVENUE DE THURIES
81190 PAMPELONNE

LOTISSEMENT COMMUNAL
« Près de Maffre » - LE
PESQUIE

Le lotissement « Près de Maffre - Le Pesquié » est situé au centre du village de Pampelonne.

18 lots viabilisés en eau, électricité, assainissement collectif, téléphone et en haut débit sont proposés à la vente et destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation.

Le lotissement se trouve à 2 minutes à pied, de l'école, de la pharmacie, du médecin et des commerces (boulangerie, poste, épicerie, boucherie, coiffeur), de la médiathèque.

Tous les terrains sont clôturés. Les trottoirs ont été remplacés par des espaces verts plantés de rosiers et d'arbustes.

A ce jour, tous les lots sont disponibles à la vente.

TARIF DE VENTE (cf plan ci-joint)

Le conseil municipal, par délibération du 12 octobre 2015, a fixé le prix de vente des terrains du lotissement communal de Pesquié, un tarif promotionnel est appliqué pour les lots 14 et 15.

LOT	Superficie en m ²	Prix HT	TVA	Prix de vente TTC
1	725	29 739.50 €	5 702.38 €	VENDU
2	645	26 457.90 €	5 073.15 €	Vendu
3	791	32 446.82 €	6 221.49 €	38 668.31 €
4	760	31 175.20 €	5 977.67 €	37 152.87 €
5	593	22 250.68 €	4 249.32 €	vendu
6	700	28 714.00 €	5 505.75 €	34 219.75 €
7	696	28 549.92 €	5 474.28 €	VENDU
8	632	25 924.64 €	4 970.90 €	vendu
9	758	31 093.16 €	5 961.94 €	37 055.10 €
10	740	30 354.80 €	5 820.36 €	36 175.16 €
11	841	34 497.82 €	6 614.76 €	41 112.58 €
12	749	30 723.98 €	5 891.15 €	VENDU
13	761	31 216.22 €	5 985.53 €	37 201.75 €
14	777	24 334.10 €	4 665.90 €	29 000.00 €
15	708	23 495.00 €	4 505.00 €	28 000.00 €
16	725	29 739.50 €	5 702.38 €	35 441.88 €
17	709	29 083.18 €	5 576.53 €	34 659.71 €
18	646	26 498.92 €	5 081.02 €	vendu

En sus du prix de vente, il convient de prévoir les éléments suivants, dans votre projet de construction.

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif : 1 200 € TTC

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable : voir le Pôle des Eaux du Carmausin Ségala
(05 63 76 20 70)

Taxe d'aménagement communale : 2.5 %. Sur la commune, sont exonérés à hauteur de 50 % de leur surface,

1/ les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)

2/ ou Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)

Taxe d'aménagement départementale : 1.8 %

Pour les raccordements Electricité et Téléphone : voir avec les concessionnaires de réseau.

A titre indicatif, nous vous communiquons les éléments suivants :

Taxe foncière bâtie 2021 :

Le montant de la Taxe Foncière Bâtie 2021 pour une maison de plain-pied, de type T4 sur un terrain de 700 m² s'élèverait à 430 € par an. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèverait à 121 €.

Tarif de l'eau potable 2021

Abonnement Annuel : 62 € HT

Prix du m³ : 1.30 € HT

Tarif de l'assainissement collectif 2021

Abonnement Annuel : 38 € HT

Prix du m³ assaini : 1.11 € HT le m³ d'eau consommée

Pampelonne, un village à vivre en Ségala.

Renseignements et réservations

Mairie de Pampelonne

1 avenue de Thuriès

81190 PAMPELONNE

Tél : 05 63 76 32 09

Email : mairie.pampelonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi et jeudi : de 8 h à 12 h

Vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30